

RISQUE LIÉ À L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Fiche risque technicien du spectacle n°16

De quoi s'agit-il ?

Le risque principal est traumatologique et peut s'exprimer sous forme d'accidents de travail.

On peut également constater :

Une fatigabilité accrue en rapport avec des déplacements plus ou moins longs (distance et durée), des amplitudes horaires qui peuvent être importantes, le travail décalé jour/nuit, les week-ends et les jours fériés ainsi que l'enchaînement des contrats de travail sans repos ;

Des prises de risque pour être à la hauteur de la tâche ou de la prestation artistique ;

Des difficultés d'adaptation liées à la méconnaissance des lieux de travail, à la nouveauté de la fonction, à l'obligation de suivre le rythme imposé ou d'atteindre les objectifs, aux problèmes socio-économiques éventuels préexistants ou concomitants ;

Une démotivation en cas de poste sous-qualifié ou inadapté à la compétence

Quels sont les métiers exposés ?

Tous les métiers de techniciens du spectacle sont potentiellement exposés à ce risque professionnel.

Fiche risque technicien du spectacle n°16

Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?	Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?
Thèmes transversaux :	
Co-activité : absence de coordination entre les différentes entreprises présentes, entre les différents corps de métiers, absence de plan de prévention, absence de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Préalablement à l'inspection commune, chaque entreprise détermine les activités pouvant générer des risques, • Établir un plan de prévention et communiquer les informations à l'ensemble des intervenants, • Élaborer les procédures et consignes adaptées, • Rédiger les documents spécifiques, • Assurer un suivi des opérations.
Équipement de travail, accessoires, costumes : équipement inadapté, mauvaise utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les équipements, accessoires, costumes... adaptés, en bon état, • Assurer un contrôle périodique, • Tenir compte de la pénibilité dans le choix des équipements, accessoires et costumes.
Environnement : méconnaissance des lieux, lieux non adaptés...	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la formation professionnelle, • Organiser l'accueil • Mettre en place des moyens de communication, • Repérer les lieux avec aux artistes.
Information, formation du personnel : absence, lacunaire	<ul style="list-style-type: none"> • Former et sensibiliser les salariés aux risques auxquels ils peuvent être exposés, • Lister les postes de travail exposés à des risques spécifiques et qui demandent des compétences précises.
Thèmes spécifiques	
Contraintes de temps : urgence, précipitation	Organisationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Définir les rôles et responsabilités de chacun en matière de santé et sécurité au travail, • Organiser la formation professionnelle, • Organiser l'accueil aux postes de travail, • Rédiger les consignes au poste de travail. • Instaurer un planning des travaux, • Organiser régulièrement des réunions. Formation, information, sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> • Formation continue, • Former les responsables hiérarchiques au management,
Contraintes d'horaires : travail de nuit, horaires décalés, travail le week-end, horaires variables, plannings tardifs, enchaînement des contrats (multiplicité des employeurs)	
Tâche : multiplicité, surcharge, travail en équipe ou seul, polycompétence	
Contrat de travail : instabilité, précarité	

Pour tout complément d'information ou question, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail